



Demenagement et garde des enfants

Par **cathy**, le **03/02/2009** à **19:34**

mon mari et moi sommes sur le point de divorcer à l'amiable toute ma famille etant dans le nord ,je souhaiterai retourner dans la region avec mes enfants . pour le moment nous habitons en normandie. la question que je me pose c'est est ce qu'un juge ou mon mari peuvent m'enpecher de demenager en sachant que celui ci verrait nos enfants regulieremnt comme il sera decide au moment du divorce merci de me repondre je suis perdu et completement desemparee merci

Par **MERLIN**, le **03/02/2009** à **21:55**

Bjr,rnrnil est impératif que vous informiez le père de vos enfants (via une LRAR ou votre avocat) de votre déménagement. Cette information risque peut etre de mettre à mal l'accord que vous êtes en passe de prendre avec votre mari. Il ne serait donc peut etre pas très judicieux de déménager pendant votre procédure de divorce et ce d'autant que vos enfants sont en plein année scolaire et qu'ils risqueraient d'être perturbés. En cas de désaccord de votre mari et que le juge est amené à trancher la difficulté, il m'apparaît difficile que vous puissiez emmener les enfants dans ces conditions.rnrnle plus judicieux serait de profiter de la fin de l'année scolaire, de saisir en référé le juge aux affaires familiales afin de faire trancher une éventuelle difficulté.rnrnbien évidemment, si le père et vous êtes d'accord pour un tel déménagement, il n'y a pas de raison en principe que le juge s'oppose à ce projet.rnrnBon courage.